

Charte d'engagement pour l'accessibilité

- **Nom de l'organisme de formation : Human Capital Link**_____
- **SIRET : 81127882900023**_____
- **Adresse(s) de formation : 35-37 rue de Rome, 75008 Paris**_____

- **Date de mise à jour : 13 avril 2026**_____
- **Signataire (responsable légal) : Margaux GRISARD**_____

1. Objet

Cette charte formalise l'engagement de [Human Capital Link](#) pour garantir l'accessibilité et accueillir de manière inclusive les personnes en situation de handicap, conformément à la loi du 11 février 2005 et à l'indicateur 26 du référentiel Qualiopi.

2. Engagements

L'organisme s'engage, pour chaque action de formation et site (physique ou en ligne), à :

1. **Mobiliser un réseau** d'experts et partenaires du champ du handicap et préciser les modalités de recours en cas d'accueil de PSH.

2. **Nommer un Référent Handicap** dont la mission est formalisée et régulièrement formée.
3. **Recueillir les besoins individuels** en amont : modalités pédagogiques, techniques, organisationnelles.
4. **Adapter les formations** selon ces besoins : matériel adapté, rythme ajusté, supports accessibles, aides humaines/techniques.
5. **Assurer un suivi pédagogique individualisé**, et possibilité de réorientation si nécessaire.
6. **Sensibiliser/former le personnel et les formateurs** aux enjeux de l'accessibilité.
7. **Suivre, évaluer et faire évoluer** la démarche : recueil de retours, vision partagée, plan d'amélioration continue.

3. Organisation et gouvernance

Fonction	Nom	Missions clés
Référent Handicap	Delphine Hervot	Diagnostic besoins, coordination adaptations, contact partenaires, suivi stagiaire
Groupe projet accessibilité	Delphine Hervot Margaux Grisard Aurélie Lefevre	Pilotage annuels, auto-positionnement, plan de progrès

4. Réseau de partenaires mobilisables

- Association personnes en situation de handicap à Paris
- Agefiph IDF
- Apajh 75
- Comet - Locaux accessibles PMR
- Prestataires spécialisés (cf [fichier](#))

Modalités de mobilisation des partenaires handicap

L'organisme s'appuie sur un réseau de partenaires spécialisés (Agefiph, associations, prestataires spécialisés) mobilisables en fonction des situations de handicap identifiées.

Les besoins sont analysés à partir d'une grille interne recensant les typologies de handicap et les adaptations associées (cf. [tableau interne de gestion des situations de handicap](#)).

1. Modalités de contact

En cas de besoin nécessitant un appui externe, le Référent Handicap organise un entretien pour identifier les besoins avec l'apprenant, puis il identifie le partenaire adapté et le contacte par email ou téléphone dans un délai de 48 heures après l'entretien préalable avec l'apprenant.

Les coordonnées des partenaires sont centralisées dans un document interne mis à jour annuellement.

2. Conditions d'intervention

Les partenaires peuvent intervenir selon plusieurs modalités :

- appui au diagnostic des besoins spécifiques,
- recommandation d'adaptations pédagogiques ou techniques,

- orientation vers des dispositifs de compensation ou de financement,
- accompagnement ponctuel ou suivi spécifique selon la situation.

Les interventions sont réalisées à distance ou en présentiel selon les besoins, et dans le respect du cadre défini avec le partenaire.

3. Suivi des partenariats

Chaque sollicitation fait l'objet d'une traçabilité (date, partenaire, objet, actions mises en œuvre) dans un [outil](#) de suivi interne.

Un bilan annuel permet :

- d'évaluer la pertinence des partenaires mobilisés,
- d'ajuster le réseau,
- d'améliorer les modalités d'accompagnement.

Les retours sont intégrés dans la démarche d'amélioration continue.

5. Modalités d'accueil et d'adaptation

1. **Entretien individuel préalable** (présentiel ou visioconférence) pour identifier les besoins spécifiques.
2. **Plan d'adaptation personnalisé**, à rédiger et valider avant le début de la session.
3. **Suivi continu** et ajustement en temps réel selon l'évolution de la situation.
4. **Procédure de signalement et réorientation** en cas d'impossibilité de poursuivre dans de bonnes conditions.

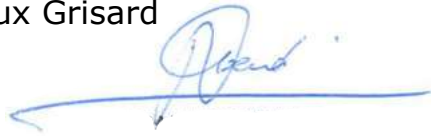

6. Suivi, évaluation et communication

- **Une fois par an** : état des lieux de l'accessibilité + plan de progrès (min. 2 axes).
- Les résultats et actions sont partagés avec les équipes pédagogiques, administratives et partenaires.
- Communication d'un **registre d'accessibilité** auprès des apprenants : [registre d'accessibilité Comet meeting](#)

7. Durée de validité

La charte est valable **12 mois**, renouvelable après évaluation des progrès et renouvellement des engagements.

8. Signatures

Rôle	Nom & Signature	Date
Représentant légal	Margaux Grisard 	13 avril 2026
Référent Handicap	Delphine Hervot 	13 avril 2026